

Le Crédit municipal et la Ville de Colomiers unis pour les plus démunis



Ce lundi 13 février 2023, Karine Traval-Michelet, Maire de Colomiers et Vice-Présidente de Toulouse Métropole, accueillait Franck Paindessous, Directeur général du Crédit municipal de Toulouse, au Centre communal d'action sociale et de la santé de Colomiers (CCASS), afin de signer deux conventions :

- o Un nouveau partenariat permettant à des Columérines et des Columérins accompagnés par le CCASS de bénéficier de la microépargne mise en place par le Crédit municipal de Toulouse.
- o Le renouvellement d'un partenariat engagé en 2016 afin de recourir au microcrédit.

Nouveauté : la microépargne

La microépargne permet à des personnes accompagnées par un travailleur social de constituer une épargne afin de financer des projets personnels. A l'ouverture, l'épargnant bénéficie d'un abondement de 30 euros offert par le Crédit municipal de Toulouse.

*"L'enjeu est d'aider nos administrés à sécuriser leur gestion budgétaire, grâce à un dispositif qui vient remplacer ou compléter le recours à un microcrédit, explique Mme le Maire. **Comme pour le microcrédit, il n'y a pas de frais de dossier** et le Crédit municipal abonde à hauteur de 30 euros ce livret d'épargne au moment de son ouverture."*

Zoom sur le 'Microcrédit personnel accompagné' (MCPA)

Le prêt proposé dans le cadre de ce partenariat peut aller jusqu'à 5 000 euros. Il permet de financer des projets personnels dans plusieurs domaines comme :

- o l'accès au logement,**
- o la santé,**
- o l'éducation et la formation,**
- o l'emploi et la mobilité,**
- o l'équipement ménager,**
- o le remboursement de dettes,**
- o des projets de cohésion familiale et sociale.**

*"Depuis 2016, **61 demandes de microcrédits ont été validées pour un peu plus de 470 dossiers déposés et suivis par les assistantes sociales du CCAS**, détaille Karine Traval-Michelet. Ces microcrédits ont permis à nos administrés de concrétiser certains projets comme l'achat d'une voiture, l'ameublement d'un logement, le financement du permis de conduire, la prise en charge de frais dentaires ou optiques pour des lunettes, l'achat d'électroménager ou le paiement de frais de déplacement dans le cadre d'un regroupement familial, pour ne citer que quelques exemples."*

"Parce que chacun a le droit d'emprunter et d'épargner, le Crédit municipal de Toulouse s'entoure ainsi de nouveaux partenaires pour proposer au plus grand nombre, notamment ceux qui peuvent se sentir exclus du système bancaire traditionnel, ses outils destinés à faciliter l'insertion sociale et professionnelle", conclut le Directeur général du Crédit municipal.

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr